

MATERIEL DE SECURITE

En absence de réglementation plus contraignante, le matériel obligatoire à bord est le suivant : 1 gilet par personne embarquée, 1 bouée couronne ou fer à cheval, 1 gaffe, 1 avion avec dame de nage ou 2 pagaies, 1 seau de 10 litres mini, 1 ligne de mouillage complète avec une ancre ou grappin de 5 kg avec 5 m de chaîne en acier, diamètre 6 mm, 20 m de cordage de 10 mm et 1 bout de remorquage.

Le texte de la jauge complète peut être obtenu en contactant MCF ou en allant directement sur le site de la Micro Class :

www.microclass.org